



Règlement Particulier du Tournoi Villeparisis Afterwork #1

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 25.LIFB.77/TI.F./??? et sous le nom « **Tournoi Villeparisis Afterwork#1** ».
Il se déroule le **lundi 24 février 2025** au Gymnase des Petits Marais 77270 Villeparisis, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant licencié doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession d'une pièce d'identité.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Harold GANCI**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Yohann DERRIEN.
- 1.6 Le tournoi est organisé par le club **Union Sportive Municipale de Villeparisis**, section badminton.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 « **Tournoi Villeparisis Afterwork #1** » est un tournoi **Régional** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, sénior et vétéran.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux joueurs & joueuses ayant les classements :
R5, R6, D7, D8, D9, P10 → en double hommes (DH) et double mixte (DX).
D7, D8, D9, P10 → en double dames (DD).
La date d'arrêt des classements est fixée au 13 février 2025. Les joueurs seront répartis dans les séries en fonction de la moyenne des CPPH des paires à cette date.
- 2.3 **Le tournoi est ouvert à 1 tableau maximum par joueur.**
- 2.4 Découpage des séries (1 série = 1 poule unique de 4 paires) :
DH : 3 séries en TOP de R5 à P10
DD : 2 séries en TOP de D7 à P10
DX : 3 séries en TOP de R5 à P10
- 2.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit :
 - De ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries, si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4 paires.
 - De modifier le découpage des séries

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 14 février 2025**.
Les joueurs devront être licenciés à la FFBAD au plus tard à cette date.
- 3.2 Retenue des inscriptions en **mode Standard** (date de paiement du dernier joueur de la paire), sauf article 3.3.
La position des paires en liste principale ou liste d'attente sera consultable sur Badnet ou eBad dès le 15 février.
- 3.3 Le tournoi étant dimensionné à 1 poule unique par série, et dans le cas d'inscriptions de plusieurs paires du même club, le présent règlement limite la liste principale à **une paire complète du même club par série** (paire complète = 2 joueurs du même club). La deuxième paire complète du même club sera en liste d'attente.
Les paires composées ne sont pas soumises à cette règle (paire composée = 2 joueurs de 2 clubs différents).
- 3.4 Les joueurs licenciés au club de Villeparisis ne sont pas prioritaires ; ils pourront néanmoins effectuer des remplacements en cas de forfaits de dernière minute, et si aucune paire en liste d'attente n'est disponible.
- 3.5 **Frais d'inscription = 12€ pour 1 tableau** (participation fédérale de 2€ incluse).
- 3.6 La date du tirage au sort est fixée au **Samedi 22 février 2025** (les CPPH seront actualisés à cette date).

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « Tournoi Villeparisis Afterwork #1 » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible à la date du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 **Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription.**
Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée auprès de l'organisateur par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
- 4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit également envoyer un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition).
Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Après la date limite d'inscription, lorsque l'un des joueurs d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer (e-mail : afterwork@villeparisisbadminton77.fr). En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée en Badnet, sauf dans le cas où le joueur a opté pour ne pas recevoir les convocations par email. Ce dernier devra alors consulter régulièrement son compte Badnet/eBad jusqu'à la veille du tournoi pour prendre connaissance de sa convocation. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la **dernière convocation envoyée**.
- 5.2 Tout joueur doit pointer par QR code via eBad à son arrivée dans le gymnase, ou à défaut venir pointer à la table de marque. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL Tournay n°3** (en vente à la table de marque).
- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre (si disponible) ou à défaut un compteur de points.
- 5.8 Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au « Tournoi Villeparisis Afterwork #1 » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.
- 5.12 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Villeparisis.